

Règlement du concours communal de fleurissement de Chaource 2025

L'objectif du concours communal est de favoriser le fleurissement de notre bourg en complétant l'effort réalisé par la municipalité afin d'offrir aux habitants et aux touristes un cadre de vie encore plus agréable.

Article 1 :

Le concours est ouvert à tous les habitants de Chaource

Article 2 :

Le fleurissement doit être visible de la rue

Article 3 :

Deux catégories sont définies

- Jardin fleuri
- Fenêtres et murs

Article 4 :

Les critères utilisés pour juger de la qualité du fleurissement sont les suivants :

- Qualité et quantité de fleurs
- Diversité des espèces
- Originalité des réalisations
- Harmonie des couleurs
- Entretien

Article 5 :

Le fleurissement et l'embellissement doivent s'étendre sur toute la période estivale sachant que le jury peut y faire 1 voir 2 passages suivant la météo.

Article 6 :

Un nombre de point suivant une grille d'évaluation est attribué par les membres de la commission dans chaque catégorie. Suivant cette dernière, une somme sera attribuée aux candidats sous forme de bons dans les enseignes de Chaource (Gamm 'vert et Fleurs de Coco

Article 7 :

Le coup de cœur de jury pourra faire l'objet d'un prix d'encouragement si ce dernier le décide lors de la délibération

Inscription au concours communal de fleurissement de Chaource 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

Catégorie (Cocher la catégorie) :

☐ Jardin Fleuri

☐ Murs et fenêtres

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Date et signature :